


EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS « 100 % SANTÉ »

Contrat(s) collectif(s) frais de santé


des entreprises relevant de la convention collective nationale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (IDCC 2941)

Les exemples de remboursements ci-dessous n'ont pas de valeur contractuelle. Ils s'adressent à un bénéficiaire adulte résidant en France métropolitaine, respectant le parcours de soins coordonné et non exonéré du ticket modérateur (donc non prise en charge à 100% par l'assurance maladie obligatoire).

Les assurés relevant du régime local de l'Alsace-Moselle ont un reste à charge identique à celui des assurés relevant du régime général. Seule la répartition de la prise en charge de leur frais de santé entre l'assurance maladie et la complémentaire santé diffère.



	Prix moyen pratiqué (*)	RAMO	Remboursement MHP			Reste à payer		
			Base Prime	Confort	Confort +	Base Prime	Confort	Confort +
HOSPITALISATION								
Pour une hospitalisation de 24 h pour une opération de la cataracte en clinique conventionnée								
Forfait journalier hospitalier (**)	20,00 €	NPEC	20,00 €	20,00 €	20,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés, adhérent à un DPTM (***)	355,00 €	247,70 €	107,30 €	107,30 €	107,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres, non adhérent à un DPTM (***)	431,00 €	247,70 €	105,51 €	173,44 €	183,30 €	77,79 €	9,87 €	0,00 €



	Prix moyen pratiqué (*)	RAMO	Remboursement MHP			Reste à payer		
			Base Prime	Confort	Confort +	Base Prime	Confort	Confort +
OPTIQUE								
Équipement « 100 % Santé » (****) (Classe A) : 1 monture + 2 verres simples unifocaux (sphéro cylindriques SPH de - 4,00 à - 6,00 ou + 4,00 à + 6,00)								
Dans ou hors réseau partenaire KALIXIA	125,00 €	22,50 €	102,50 €	102,50 €	102,50 €	SRAP	SRAP	SRAP
- Dont : 1 monture	30,00 €	5,40 €	24,60 €	24,60 €	24,60 €	SRAP	SRAP	SRAP
- Dont : 2 verres pour les ≥ 16 ans	95,00 €	17,10 €	77,90 €	77,90 €	77,90 €	SRAP	SRAP	SRAP
Équipement autre que « 100 % Santé » (Classe B) : 1 monture + 2 verres simples unifocaux (sphéro cylindriques SPH de - 4,00 à - 6,00 ou + 4,00 à + 6,00)								
Dans le réseau partenaire KALIXIA :	260,00 €	0,09 €	165,91 €	235,91 €	243,91 €	94,00 €	24,00 €	16,00 €
- Dont 1 monture	116,00 €	0,03 €	69,97 €	99,97 €	99,97 €	46,00 €	16,00 €	16,00 €
- Dont 2 verres simples adultes	144,00 €	0,06 €	95,94 €	135,94 €	143,94 €	48,00 €	8,00 €	0,00 €
Hors du réseau partenaire KALIXIA :	345,00 €	0,09 €	165,91 €	235,91 €	265,91 €	179,00 €	109,00 €	79,00 €
- Dont : 1 monture	145,00 €	0,03 €	69,97 €	99,97 €	99,97 €	75,00 €	45,00 €	45,00 €
- Dont : 2 verres simples adultes	200,00 €	0,06 €	95,94 €	135,94 €	165,94 €	104,00 €	64,00 €	34,00 €



	Prix moyen pratiqué (*)	RAMO	Remboursement MHP			Reste à payer		
			Base Prime	Confort	Confort +	Base Prime	Confort	Confort +
DENTAIRE								
Pour un détartrage	28,92 €	20,24 €	8,68 €	8,68 €	8,68 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires - Soins et prothèses « 100 % Santé » (****)</i>								
Dans ou hors réseau partenaire KALIXIA	500,00 €	84,00 €	416,00 €	416,00 €	416,00 €	SRAP	SRAP	SRAP
<i>Couronne céramo-métallique sur molaires à tarifs libres</i>								
Dans le réseau partenaire KALIXIA	495,60 €	75,25 €	107,50 €	209,63 €	263,38 €	312,85 €	210,73 €	156,98 €
Hors du réseau partenaire KALIXIA	538,70 €	75,25 €	107,50 €	209,63 €	263,38 €	355,95 €	253,83 €	200,08 €



	Prix moyen pratiqué (*)	RAMO	Remboursement MHP			Reste à payer		
			Base Prime	Confort	Confort +	Base Prime	Confort	Confort +
AIDE AUDITIVE (PAR OREILLE)								
Jusqu'au 31/12/2020 (suite)								
<i>Aide auditive de Classe I</i>								
Dans ou hors réseau partenaire KALIXIA	1 100,00 €	210,00 €	311,00 €	654,00 €	890,00 €	579,00 €	236,00 €	0,00 €
<i>Aide auditive de Classe II</i>								
Dans le réseau partenaire KALIXIA	1 226,00 €	210,00 €	311,00 €	654,00 €	997,00 €	705,00 €	362,00 €	19,00 €
Hors du réseau partenaire KALIXIA	1 476,00 €	210,00 €	311,00 €	654,00 €	997,00 €	955,00 €	612,00 €	269,00 €
À compter du 01/01/2021 (à titre indicatif mais pas encore applicable)								
<i>Équipement « 100 % Santé » (****) (Classe I)</i>								
Pour l'équipement complet	950,00 €	240,00 €	710,00 €	710,00 €	710,00 €	SRAP	SRAP	SRAP
<i>Équipement autre que « 100 % Santé » (Classe II)</i>								
Dans le réseau partenaire KALIXIA	1 178,00 €	240,00 €	410,00 €	660,00 €	938,00 €	438,00 €	278,00 €	0,00 €
Hors du réseau partenaire KALIXIA	1 476,00 €	240,00 €	410,00 €	660,00 €	1 010,00 €	736,00 €	576,00 €	226,00 €



	Prix moyen pratiqué (*)	RAMO	Remboursement MHP			Reste à payer		
			Base Prime	Confort	Confort +	Base Prime	Confort	Confort +
SOINS COURANTS								
Pour la consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25,00 €	16,50 €	7,50 €	7,50 €	7,50 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Pour la consultation d'un médecin gynécologue sans dépassement d'honoraires	30,00 €	20,00 €	9,00 €	9,00 €	9,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Pour la consultation d'un médecin gynécologue avec dépassement d'honoraires maîtrisés, adhérent à un DPTM (***)	44,00 €	20,00 €	23,00 €	23,00 €	23,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Pour la consultation d'un médecin gynécologue avec dépassement d'honoraires libres, non adhérent à un DPTM (***)	56,00 €	15,10 €	13,80 €	19,55 €	25,30 €	27,10 €	21,35 €	15,60 €

RAMO : Remboursement de l'assurance maladie obligatoire ; **MHP** : Malakoff Humanis Prévoyance ; **SRAP** : Sans reste à payer, **NPEC** : Non pris en charge

(*) Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé

(**) Participation financière due par l'assuré pour chaque journée d'hospitalisation, y compris le jour de sortie.

(***) DPTM : Dispositifs de pratiques tarifaires maîtrisées OPTAM ou OPTAM-CO (en Chirurgie et Obstétrique) : en adhérant à ces options, les professionnels de santé s'engagent à limiter leurs dépassements d'honoraires dans des conditions établies par la convention. Pour savoir si un médecin a adhéré à l'OPTAM ou à l'OPTAM-CO, le site annuaire.sante.ameli.fr est à la disposition de tous.

(****) Tels que définis réglementairement : le dispositif 100 % Santé vous permet d'accéder à des lunettes de vue, des aides auditives et des prothèses dentaires de qualité, prises en charge à 100 % par la Sécurité sociale et les complémentaires santé (dès lors que vous disposez d'une complémentaire santé responsable ou de la CMU-C), tout en bénéficiant d'un large choix d'équipements pour répondre à vos besoins, sans aucun frais à régler.

Mise à jour Pôle CCN expertise et OAV - Marketing opérationnel : Mars 2020